

L'ECHINOCOCCOSE ALVEOLAIRE

Sommaire :

1. Qu'est-ce que l'échinococcose alvéolaire ?
2. Comment la maladie se transmet – elle à l'homme ?
3. Comment se manifeste l'échinococcose alvéolaire ?
4. Existe-t-il un vaccin ou un traitement contre l'échinococcose alvéolaire ?
5. La maladie est-elle fréquente ?
6. Quelles sont les mesures préventives ?
7. Qui peut contracter l'échinococcose alvéolaire ?
8. Références

Dr Jean-Louis GIOT,
Conseiller en prévention – Médecin du travail

Dr Dominique COPPE,
Conseiller en prévention – Médecin du travail

Cellule scientifique
Commission scientifique

Mise à jour le 15 mars 2010

1. Qu'est – ce que l'échinococcose alvéolaire ?

L'échinococcose alvéolaire est une maladie parasitaire occasionnée par les larves d'un ver plat appartenant à la famille des taenias, l'échinocoque (*Echinococcus multilocularis*).

En cas d'ingestion par l'homme, les œufs, une fois parvenus dans l'intestin, libèrent les embryons qui traversent les tissus et gagnent le foie. Ils s'y développent en entraînant la formation de vésicules contenant les vers à l'état larvaire. Par bourgeonnement, une masse kystique va ainsi se constituer, augmentant lentement de volume et comprimant les structures avoisinantes.

Ce sont cette compression ainsi que la nécrose associée qui vont déterminer les symptômes ; cependant, la croissance des kystes étant très lente, les premiers signes n'apparaîtront qu'après un délai de plusieurs années (dix en moyenne) après la contamination.

La masse induite par les parasites va se comporter comme une tumeur destructrice : en comprimant les vaisseaux sanguins qui irriguent le foie, elle y provoque la mort de cellules. Par compression également, elle entraîne une obstruction des canaux biliaires. Occasionnellement, une dissémination de métastases parasitaires peut atteindre les poumons ou le cerveau.

La conséquence principale de l'agression par le parasite consiste donc en une altération progressive des fonctions du foie, les cellules de celui-ci étant petit à petit remplacées par du tissu parasitaire et fibreux.

2. Comment la maladie se transmet-elle à l'homme ?

Les œufs sont présents dans le sol, particulièrement aux endroits retournés, comme dans les zones de débardage, les zones piétinées par le bétail, les abords des labours, qui leur garantissent de bonnes conditions de conservation, entre-autres quant à l'humidité.

Ces sites sont très fréquentés par plusieurs espèces de campagnols qui y recherchent leur nourriture. Avec celle-ci, ils ingèrent des œufs d'échinocoques. Le développement des larves dans le foie des rongeurs va y provoquer la constitution de kystes. C'est la phase larvaire du taenia pour lequel le campagnol constitue ce que l'on appelle l'hôte intermédiaire.

Certains prédateurs des campagnols, comme les renards, mais aussi les chiens et les chats, vont s'infecter en absorbant les kystes qui parasitent les proies. C'est dans l'intestin grêle de ces carnivores, qui sont les hôtes définitifs, que va s'effectuer la phase adulte ; les vers issus du développement des larves y libèrent des anneaux qui contiennent des œufs. Ceux-ci éliminés avec les déjections, vont contaminer l'environnement, constituant ainsi la phase libre du cycle parasitaire.

L'homme, hôte accidentel, se contamine à son tour soit par contact direct avec un renard ou un animal domestique tel le chat ou le chien (porteurs d'œufs dans leur pelage ou les transmettant par léchage), soit par contact indirect, en absorbant de l'eau ou un aliment souillé par les déjections de ces animaux (fruits sauvages, légumes crus ...).

Les œufs d'échinocoques, microscopiques, peuvent survivre et rester infectants longtemps dans un milieu extérieur humide et froid. Ils survivent à des températures atteignant -18°C (congélation), à l'eau vinaigrée ou javellisée, mais sont tués par la chaleur.

Schéma du cycle du parasite échinocoque :



Source :
Ministère de la santé et de la protection sociale. Direction générale de la santé. *L'échinococcose alvéolaire*.
Ministère de la Santé et de la protection sociale, juin 2004

3. Comment se manifeste l'échinococcose alvéolaire ?

Il n'existe pas de symptômes précoces typiques permettant de suspecter l'infection. Au cours de l'évolution, des symptômes non spécifiques peuvent apparaître : fatigue, douleur abdominale, jaunisse, augmentation du volume du foie, anomalies de tests biologiques du foie.

Le diagnostic peut être posé par la détection des anticorps spécifiques dirigés contre le parasite dans le sang de la personne contaminée, et confirmé par imagerie médicale : échographie, scanner ou IRM.

4. Existe-t-il un vaccin ou un traitement contre l'échinococcose alvéolaire ?

On ne dispose malheureusement d'aucun vaccin contre l'échinocoque.

Quant aux possibilités de traitement, seule l'ablation chirurgicale de la masse kystique est susceptible de guérir la maladie. Ce type d'intervention n'est malheureusement pas efficace à 100 % et s'avère très délicat, car il faut éviter de provoquer la dispersion du contenu des kystes lors de l'opération.

Des médicaments comme le mébendazole ou l'albendazole peuvent être utilisés soit pour ralentir l'évolution de la maladie, soit en complément de la cure chirurgicale, mais sont incapables d'assurer à eux seuls la guérison.

5. La maladie est-elle fréquente ?

Cette maladie très grave est heureusement très rare dans notre pays où une quinzaine de cas ont été décrits depuis 1999. Cette rareté contraste avec le taux d'infestation des renards qui varie suivant les régions de 0 à plus de 30 %.

La zone endémique est située au sud du sillon Sambre et Meuse.

Il semble qu'une certaine résistance naturelle existe chez l'homme et que l'installation de la maladie soit consécutive à des contaminations importantes et répétées.

6. Quelles sont les mesures préventives ?

Les principales mesures de prévention restent les mesures hygiéniques de base :

- Hygiène scrupuleuse des mains – se laver à l'eau chaude et au savon – après tout travail impliquant un contact avec de la terre potentiellement contaminée ou après avoir manipulé des animaux morts ou vivants ou leurs déjections ;
- Cuisson des fruits ou légumes potentiellement contaminés, particulièrement dans les zones endémiques ;

- Port de gants à usage unique chez les personnes amenées à manipuler des renards, morts ou vivants ou leurs déjections ainsi que lors de contacts avec la terre ;

La vermifugation des carnivores domestiques est aussi à recommander. Il existe divers produits très actifs sur le stade intestinal du parasite. Pour être efficace, cette approche devra reposer sur des traitements fréquents (au moins deux par an), en particulier chez les animaux vivant dans les zones d'endémie.

Enfin, pour les catégories à risque (chasseurs, taxidermistes, ...), un suivi sérologique éventuel est envisageable.

7. Qui peut contracter l'échinococcose alvéolaire ?

Toute personne consommant régulièrement des fruits sauvages ou d'autres produits d'origine végétale susceptibles d'être contaminés voit s'accroître son risque de contracter la maladie.

Selon certaines études, le contact avec des animaux domestiques (chiens, chats susceptibles de circuler librement), disséminateurs des œufs serait à l'origine de bon nombre de cas de cette maladie, pour laquelle le milieu rural constituerait donc une cible privilégiée.

Sur le plan professionnel, le risque lié à la manipulation d'animaux morts ou vivants chez certaines professions (taxidermistes, vétérinaires, gardes-chasse, agents forestiers ...) s'avère très limité pour autant que des mesures préventives élémentaires soient respectées.

Il n'y a pas de contamination inter-humaine.

Remarque : l'échinococcose alvéolaire est une maladie très proche de l'hydatidose, causée par un autre taenia (*Echinococcus granulosus*) et dont le principal disséminateur est le chien et non le renard.

8. Références

- Institut Scientifique de Santé Publique (I.S.P.). Section Epidémiologie. *Information sur l'échinococcose alvéolaire humaine*. ISP, juillet 2009
- Ministère de l'agriculture et de la pêche. Direction générale de la forêt et des affaires rurales. Direction générale de l'alimentation. *Echinococcose alvéolaire*. Ministère de l'agriculture et de la pêche, septembre 2006
- Ministère de la santé et de la protection sociale. Direction générale de la santé. *L'échinococcose alvéolaire*. Ministère de la Santé et de la protection sociale, juin 2004
- EurEchinoReg. *About alveolar echinococcosis*. EurEchinoReg
- Agence de la santé publique du Canada. *Echinococcus multilocularis. Fiche technique santé-sécurité – matières infectieuses, 27/09/2001*